



## Renseignement pour monter un dossier en tant que défendeur pour u

Par kinou 17, le 03/11/2009 à 20:19

Bonjour,

mon mari est convoqué au tribunal par son ex femme qui demande un pension alimentaire. Il se présente sans avocat et donc je suis à la recherche de renseignement pour mieux préparer son dossier. J'ai déjà vu une personne à l'accueil du tribunal d'instance de ma commune qui m'a dit de bien prendre en compte tous mes frais, même l'essence dépenser pour emmener les enfants à l'école ainsi que mes déplacements pour emmener ma fille à son père. Mais, comment, je fais ces calculs.

Est ce que mon mari doit fournir à la partie adverse tous les propos qu'il pense dire au juge. En effet son ex femme signale qu'elle n'a plus qu'un seul travail (soit un mi-temps). Hors nous savons qu'elle continu de percevoir un salaire sur des ventes qu'elle fait toujours par la société pyramidale pour laquelle elle travaille et qu'elle fait d'autre petit boulot régulier à coté. Et peut-il s'en servir contre elle.

De plus nous savons qu'elle ne vit pas toute seule. Bien sur, tout ceci, nous le savons car une des filles de mon mari vit chez nous toute l'année et sa sœur nous parle lorsqu'elle est chez nous.

Peut il évoquer le fait que lors qu'un jugement, il a été défini que madame devait payer une certaine somme tout les mois à mon mari et qu'elle ne l'a pas fait, e, plus, ils sont à la banque de FRANCE tous les deux et qu'elle doit rembourser la moitié des sommes du pour la partie concernant le dossier déposé par mon mari.

Merci pour tout aide car nous ne pouvons pas ce permettre de prendre un avocat.

Cordialement.

P.S:

Nous avons besoin rapidement de renseignement, s'il vous plait, je dois communiquer les documents nécessaires à la partie adverse mardi au plus tard. Merci.